



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°13 :

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE
AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT FONCTIONNANT
PENDANT LES CONGES D'ETE

Séance ordinaire du 7 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 3

Absent : 0

Excusé : 0

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusé avec procuration :

Absent :

Secrétaire : Alain GERARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

DOSSIER N° 13 : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT FONCTIONNANT PENDANT LES CONGES D'ETE

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Les longues périodes de confinement puis de déconfinement progressif ont bouleversé le quotidien des enfants et des jeunes, limitant les réponses à leurs besoins sociaux, moteurs, psychologiques et cognitifs.

Les accueils de loisirs organisés cet été visent à proposer des activités associant loisirs et (re)découverte de leur environnement afin que les enfants puissent mettre à profit les deux mois de vacances d'été pour se resocialiser, s'aérer et aborder la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Le protocole du 18 juin 2020 applicable aux accueils collectifs de mineurs préconise la constitution de petits groupes du matin au soir et le respect des distanciations sociales entre ces groupes. Ainsi, un renfort de 13 animateurs est prévu pendant la période d'été, soit 9 équivalents temps plein.

L'objectif de proposer ces activités au plus grand nombre d'enfants dans le strict respect de ces consignes, nécessite d'une part l'utilisation d'un plus grand nombre de locaux (écoles Lafon-Féline, salles du Carré, pôles ludiques installés dans les salons de l'Ermitage et dans la cour de l'école Lafon-Féline élémentaire) et d'autre part, le renfort des équipes d'animation et de direction.

Dans ce contexte, l'État peut attribuer une aide exceptionnelle au fonctionnement de tout accueil de loisirs sans hébergement fonctionnant du 4 juillet au 31 août 2020.

Ainsi,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 45 200 € pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant du 4 juillet au 31 août 2020,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande d'aide exceptionnelle,

Article 3 : Dit que les recettes seront inscrites au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

